

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 14 avril 2015, les membres du Conseil municipal de la commune de Crosne se sont réunis, en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michaël DAMIATI, Maire,
Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Marcel CHAMPIOT,
Madame Valérie JARJAVAL, Monsieur Jean-Gilles SZYJKA,
Madame Dominique BIERRY,
Monsieur Pierre-Henri LIORZOU, Madame Claire JAMROZ, Maires-Adjoints,

Monsieur Michel DERAÏN (à partir de 20 H 45), Madame Christiane NERON-DESMONTS,
Madame Laetitia HUTTEL, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur Didier CRASTES,
Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Patric BRETHOUS, Madame Christelle LAOUT,
Madame Christel CASSATA, Monsieur David SMADJA, Monsieur Ludovic FIGERE,
Monsieur Jean-Louis FONTGARNAND, Madame Nelly PROVOST,
Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Antoine PAVAMANI,
Monsieur Guy GIMENEZ, Monsieur Christian TOIRON,
Madame Marie-Caroline DINNER, Monsieur Christophe DE FREITAS.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Pierre LE BRAS a donné procuration à Monsieur Jean-Gilles SZYJKA,
Madame Sylviane BACHMAN a donné procuration à Madame Christel CASSATA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Claire JAMROZ.

Assistée de : Monsieur Pierre HELWIG - Directeur Général des Services.

Hôtel de Ville – 35 avenue Jean Jaurès – 91560 Crosne – Tél. : 01 69 49 64 00 – Fax. : 01 69 83 83 83

Placée sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance débute à 20 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Madame Claire JAMROZ est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2015

2. COMMUNICATION DES DECISIONS

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS N°	EN DATE DU	OBJET	COUT
N° 2015-036	16-mars-15	Décision portant sur la passation d'un contrat d'assurance Dommages Ouvrage avec SMACL Assurances pour le renforcement de la charpente et de la réfection de la toiture du gymnase Gérard Priet - La Palestre.	10 360,25 € H.T.
N° 2015-037	12-mars-15	Décision portant sur la passation d'un avenant n° 1 au contrat de nettoyage des locaux communaux.	3 120,00 € H.T.
N° 2015-038	19-mars-15	Signature d'un contrat avec la Banque Postale pour la mise en place d'une ligne de trésorerie.	1 000 000,00 €
N° 2015-039	20-mars-15	Décision portant sur la passation d'un contrat de fourniture d'énergie électrique en tarif jaune - branchement provisoire rue de Schotten pour le Carnaval de Crosne.	433,44 €/quinzaine

3. FINANCES

(Vu en Commission Finances et Moyens Généraux du 10 avril 2015)

3.1 - DELIBERATION N° 2015-025 Vote du Budget Primitif.

Monsieur le Maire précise que le budget 2015 respecte les à la population, l'entretien, la rénovation et la modernisation du patrimoine communal, ainsi qu'un programme d'investissement engagements politiques pris par la municipalité et exprime ses priorités : une gestion rigoureuse grâce au déploiement d'un plan d'économie sans précédent, le respect des grands équilibres financiers, l'amélioration constante de la qualité des services rendus raisonné.

Le budget primitif s'équilibre à 11 002 132 € en section de fonctionnement et à 2 802 290 € en section d'investissement.

L'introduction de l'efficienc dans le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 10 056 382 € contre un budget total précédent de 10 300 309 €.

L'essentiel des dépenses portent sur le personnel et les achats.

Le plan d'économie déployé depuis le mois d'avril 2014 commence à porter ses fruits. En 2014, les dépenses de fonctionnement seront pour la première fois en baisse de 0,34% sans transfert de compétence à l'agglomération. Cette baisse coexiste avec la mise en place des nouvelles activités liées aux rythmes scolaires, d'un renforcement de la Police Municipale et de l'amélioration de la propreté urbaine.

Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 2 935 398 € contre un budget total précédent de 3 028 120 €.

Le plan d'économie a permis une baisse de plus de 156 000 € sur ce chapitre en 2014.

Il a été demandé lors de la préparation budgétaire 2015 un effort de 2 % minimum à chaque service. Un résultat positif des mises en place des marchés publics a permis d'atteindre cet objectif.

Ce chapitre est aussi impacté par de nouvelles dépenses :

- ✓ Location des locaux de la police municipale place Boileau
- ✓ Des nouveaux contrats pour les doubles Flux
- ✓ Le nettoyage du parc de Crosne
- ✓ Organisation du carnaval (budget en diminution de plus de 30% par rapport à 2013)
- ✓ La réalisation de diagnostics amiante sur la voirie

Les charges de personnel

Elles s'élèvent à 6 360 000 € contre un budget total précédent de 6 447 410 €. A effectifs constants, les charges de personnel augmentent automatiquement de 100 000 €/an du fait des avancements de carrière décidés par l'Etat.

Le non remplacement de plusieurs départs grâce à la promotion interne et aux réorganisations de services a permis dès 2014 de freiner l'augmentation à 1,8% contre 3,9% en 2013.

En 2015, ce chapitre sera pour la première fois en baisse (réalisé 2014 : 6 365 042 €).

Les autres charges de gestion courante

Elles s'élèvent à 463 288 € contre un budget total précédent de 544 770 €.

La mise en concurrence des associations d'aide à domicile permettra une économie d'environ 70 000 € par rapport à 2014 sans préjudice pour les personnes aidées. 10 000 € seront réinjectés au CCAS en faveur des seniors. Cela explique une baisse de la subvention de la Ville au CCAS.

La liste des subventions proposées figure en page 22 et 23 du document officiel du budget primitif 2015. Les subventions aux associations ont été arbitrées par un Comité composé du Maire, des élus et des chefs de services des secteurs concernés. Le Comité s'est prononcé au regard de critères objectifs (subvention par adhérent Crosnois, subvention en nature existante, participation à la vie communale...). Ce travail de remise à plat dans un objectif d'équité est à l'origine de variations des sommes allouées.

Afin d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables datant de 2000 à 2012, il a été inscrit la somme 51 890 € correspondant au montant proposé par le comptable. Des mesures ont été prises pour éviter à l'avenir l'accumulation des impayés.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 11 002 132 € contre un budget total précédent de 10 800 804,67 €.

Les produits des services

La prévision de ce chapitre pour 2015 est de 922 455 € contre un budget total précédent de 944 690 €.

Ce chapitre est en baisse en raison de la prise en charge directe de l'entretien de la bibliothèque par la CAVY et de la présence en 2014 d'une participation du syndicat mixte ORGE YVETTE SEINE (SMOYS) pour l'enfouissement des réseaux. A noter que la participation de cet organisme à l'enfouissement des réseaux de la rue de la Comédie sera inscrite ultérieurement à

réception de la notification.

Les impôts et taxes

La prévision de ce chapitre pour 2015 est de 7 769 557 € contre un budget total précédent de 7 404 431 €.

Le plan d'économie et les mesures prises suite à la consultation populaire permettent de limiter à 8% la hausse de la fiscalité. Cette évolution est nécessaire pour recréer une capacité d'épargne permettant de contribuer au financement des investissements et pour faire face à la baisse des dotations.

Pour mémoire, le gouvernement a prévu à l'issue des élections municipales de mars 2014 de diminuer les dotations de Crosne de 600 000 € entre 2015 et 2017, soit l'équivalent de 12% d'augmentation de fiscalité.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération restant inchangé est de 2 345 188 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation a été revue à la baisse avec une inscription prévisionnelle de 250 000 € compte tenu des recettes perçues en 2014 de 275 499,07 €. Pour mémoire, ce produit était encore de 366 391 € en 2013.

Les dotations et participations

La prévision de ce chapitre pour 2015 est de 2 154 516 € contre un budget total précédent de 2 236 274 €.

En l'absence de notification en date du 30 mars 2015, la baisse de la dotation globale de fonctionnement est évaluée à 200 913 € sur la base d'un prélèvement supplémentaire de 1,9% des recettes réelles de fonctionnement de 2013.

La participation départementale pour le fonctionnement de la crèche a été estimée à la baisse pour 9 000 €.

La participation de la CAF pour l'organisation des services liés à la petite enfance, enfance, jeunesse a été estimée à : 623 528 €

Un programme d'investissement nécessaire et raisonné.

La section d'investissement s'équilibre à 2 802 290 €.

Les dépenses d'investissement

Elles comprennent les dépenses nouvelles d'équipement pour 2 054 890 €.

La relance de l'entretien des équipements publics

421 405 € seront injectés pour la remise à niveau du patrimoine de la Ville. Priorité sera donnée aux écoles et aux structures périscolaires. Le chauffage de la Maison de la Petite enfance sera enfin réparé. A noter l'extension nécessaire du columbarium pour 24 145 €.

Le renouvellement des biens mobiliers vieillissants et l'achat de logiciels sera assuré avec 208 220 €.

Les nouveaux projets

En 2015, seront budgétés : la réhabilitation du Centre historique avec la création d'un salon de thé place de l'église et la création d'un jardin médiéval à la place du parc de l'Eglise dégradé, le city-stade, les études pour la réalisation du guichet unique et le nettoyage des terrains EMMAUS avant réalisation des jardins familiaux pour un total de 450 000 €.

La rénovation de la voirie et de l'éclairage public

Un plan pluriannuel de réfection de voirie est en cours de réalisation. En 2015, c'est la rue de la Comédie qui sera renouvelée avec effacement des réseaux pour 525 550 €. Par ailleurs, l'entretien de la voirie et les aménagements de sécurisation sont crédités de 264 925 €. L'éclairage public sera renforcé pour 115 795 €.

Le renforcement de la vidéo protection

Le réseau de caméras sera prolongé pour 44 850 €.

Le financement des investissements

Les recettes d'investissement attendues sont :

Fonds divers et réserves : 685 000 €, dont le Fonds de compensation de TVA (sur CA 2013) pour 665 000 € ;

La Taxe d'Equipement pour une estimation de 20 000 € ;

Les produits de cession : 780 000 €

Les subventions d'investissement : 324 000 €

- Contrat Régional rue de la Comédie
- Espace naturel sensible terrain Senlis
- City Stade

L'emprunt : 65 340 €. L'épargne créée permet de réduire sensiblement le besoin de financement de la section d'investissement.

L'autofinancement de 945 750 € (280 000 € d'amortissement + 665 750 € de virement de la section de fonctionnement)

Le recul de la dette

Encours de la dette par habitant (mise à jour population au 1^{er} janvier 2014)

	1er janvier	d'habitant s	Habitant
2011	5 551 273,58	9177	604,91
2012	5 699 867,04	9181	620,83
2013	6 681 027,90	9225	724,23
2014	7 548 809,70	9274	813,98
2015	7 428 645,10	9271	801,28

Au 1^{er} janvier 2015, la dette baisse.

La poursuite du désendettement

En budgétant un remboursement de capital de la dette de 747 400 € pour un nouvel emprunt de 65 340 €, le budget 2015 permettra un désendettement de 682 060 € une fois les restes à réaliser consommés.

Les charges d'intérêts sont quant à elles créditées de 239 886 €.

Année	Dette au	Nbre	Dette/
-------	----------	------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à la majorité absolue des suffrages exprimés

(7 contre pour les chapitres 012, 023, 65, 66, 67, 013, 70, 73, 74, 75, 77, 16, 20, 204, 21, 23, 021, 040, 10, 13, 16,

(Madame Nelly PROVOST, Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Antoine PAVAMANI, Monsieur Guy GIMENEZ, Madame Marie-Caroline DINNER, Monsieur Christian TOIRON, Monsieur Christophe DE FREITAS),

et 6 contre pour les chapitres 011, 014, 024, (Madame Nelly PROVOST,

Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Antoine PAVAMANI, Monsieur Guy GIMENEZ, Madame Marie-Caroline DINNER, Monsieur Christian TOIRON),

ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2015.

3.2 - DELIBERATION N° 2015-026 Vote des taux - Rôle généraux 2015.

1 – TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur David SMADJA propose d'augmenter les taux d'imposition sur les 3 taxes compte tenu des baisses des dotations de l'Etat et de la situation financière de la commune afin de retrouver un autofinancement pour les programmes d'investissement.

Grâce à un programme d'économie sans précédent et aux bénéfices attendus des

pistes supplémentaires qui seront mises en œuvre suite à la consultation populaire, l'augmentation des taux sera contenue à 8%.

	Rappel des taux 2014	Taux appliqués en 2015
Taxe d'habitation	16,71 %	18,05 %
Foncier bâti	18,95 %	20,47 %
Foncier non bâti	75,89 %	81,98 %

2 – PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES

Compte tenu de l'augmentation des taux d'imposition ci-dessus, les produits de la fiscalité directe de l'exercice 2015, au vu des bases communiquées par les services de l'Etat au travers de l'état 1259, seront :

	Base	Taux	Produits
Taxe d'habitation	14 138 000	18,05	2 551 909
Foncier bâti	11 983 000	20,47	2 452 920
Foncier non bâti	30 300	81,98	24 840
Total			5 029 669

3 – PARTICIPATION AUX EPCI (contributions fiscalisées des syndicats)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acter le montant des cotisations de la commune aux différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale non

dotés d'une fiscalité propre dont elle est membre, et dont le détail par EPCI figure ci-après :

SYAGE		CES Bellevue	
Participation	479 934,66 €	Participation	135 050 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à la majorité absolue des suffrages exprimés, 7 contre (Madame Nelly PROVOST, Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Antoine PAVAMANI, Monsieur Guy GIMENEZ, Madame Marie-Caroline DINNER, Monsieur Christian TOIRON, Monsieur Christophe DE FREITAS),

**APPROUVE l'augmentation des taux d'imposition 2015 de 8%,
DECIDE de fixer à titre prévisionnel à 5 029 669 € le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2015, calculé d'après les bases d'imposition transmises par l'état et en appliquant les taux d'imposition 2015.**

DELIBERATION N° 2015-027

3.3 - Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux pour 2015.

Monsieur Marcel CHAMPIOT présente la présente notice a pour objet la présentation des travaux de rénovation et de mise en conformité du groupe scolaire EUROPE et de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au taux de 20 à 30 % du montant HT du projet avec un montant de subvention plafonné à 150 000€.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de

subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux relatif à l'opération suivante :

CONSISTANCE DES TRAVAUX :

Des travaux de réfection de la salle de plonge (carrelage etc...), le remplacement de fenêtres et la pose d'une VMC dans cette même salle doivent être entrepris, ainsi que des travaux de mise en conformité suite à la dernière commission de sécurité :

Conformité électrique	16 588,95 €
Déclencheur incendie,	681,60 €
Désenfumage,	1 380,00 €
Réseau ventilation et extraction	7 083,00 €
Alarme intrusion	8 852,17 €
Coup de poing d'arrêt d'urgence	3 484,00 €

Remplacement de portes extérieures et intérieures,	41 869,51 €
Réfection étanchéité	20 643,25 €
Réfection lucarnes	18 746,00 €
Réfection carrelage de la salle de plonge	5 915,00 €
MONTANT DES TRAVAUX :	125 243, 48 € H.T.

DATE DES TRAVAUX : Pendant la période des vacances d'été.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux relatif aux travaux de rénovation et de mise en conformité du groupe scolaire EUROPE.

3.4 - DELIBERATION N° 2015-028
Rééquilibrage de la politique d'abattements sur la taxe d'habitation.

Conformément aux dispositions de l'article 1411 du code général des impôts (CGI), la valeur locative afférente à l'habitation principale de chaque contribuable est diminuée :

- d'un abattement obligatoire pour charges de famille ;
- et, le cas échéant, d'abattements facultatifs à la base dont l'institution est laissée à l'appréciation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les délibérations relatives à la fiscalité directe locale doivent être adoptées avant le 1er octobre d'une année pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante. Elles demeurent valables tant qu'elles n'ont pas été modifiées ou rapportées.

Actuellement, il existe 3 types d'abattement facultatifs sur la taxe d'habitation en vigueur sur la ville de Crosne :

- Un abattement pour charge de famille de 20% pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge.
- Un abattement général à la base de 15%.
- Un abattement spécial à la base en faveur des personnes de conditions modestes de 15%.

Dans un souci d'harmonisation des bases fiscales avec les autres communes des agglomérations du Val d'Yerres et du Val de Seine, et dans la perspective de la fusion de ces intercommunalités, il est proposé de réduire l'abattement général à la base de 15 à 5%.

En parallèle, la municipalité souhaite œuvrer en faveur du handicap en instituant un abattement spécifique de 10%. Cette mesure représente une aide à destination d'un public pouvant être précarisé.

Enfin, pour soutenir les familles nombreuses et les administrés de conditions modestes, il est proposé de maintenir inchangés les abattements correspondants.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter un rééquilibrage de notre dispositif d'abattements sur la taxe d'habitation à partir de 2016 comme suit :

- Un abattement pour charge de famille de 20% pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge.
- Un abattement général à la base de 5%
- Un abattement spécial à la base en faveur des personnes de conditions modestes de 15%.
- Un abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides de 10%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à la majorité absolue des suffrages exprimés ((7 contre, Madame Nelly PROVOST, Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Antoine PAVAMANI, Monsieur Guy GIMENEZ, Madame Marie-Caroline DINNER, Monsieur Christian TOIRON, Monsieur Christophe DE FREITAS),

APPROUVE le rééquilibrage de la politique d'abattements sur la taxe d'habitation.

DELIBERATION N° 2015-029

3.5 - Constitution d'un groupement de commandes avec le Val d'Yerres Communauté d'Agglomération (VYCA) pour l'achat de carburants.

La Ville de Crosne n'est pas actuellement couverte par un marché pour la fourniture de carburant.

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres (VYCA) crée un groupe de commandes pour la fourniture de ces fluides et a proposé à la Commune d'y être intégrée.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Crosne et la VYCA entendent constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement sont formalisées dans la

convention constitutive jointe à la présente note.

Ainsi, la VYCA est désignée coordonnatrice du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

La convention constitutive est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Communautaire du Val d'Yerres, lors de sa prochaine séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Ville de Crosne et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres.

4. PERSONNEL

(Vu en Commission Finances et Moyens Généraux du 10 avril 2015)

DELIBERATION N° 2015-030

4.1 - Modification du tableau des emplois.

Monsieur le Maire propose aux élus du Conseil Municipal les mises à jour du tableau des emplois et rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou le cas échéant, supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Création d'un emploi de gardien de police municipale

Nous disposons à ce jour dans le cadre d'emplois des agents de police municipale de deux emplois pourvus sur le grade de brigadier chef principal, de cinq emplois sur le

grade de brigadier dont l'un est vacant suite à un départ pour mutation et d'un emploi pourvu sur le grade de gardien.

En prévision des recrutements à venir afin de remplacer les départs pour mutation, départs dont la date est connue, il est nécessaire de créer un emploi de gardien pour faciliter le recrutement et permettre la nomination si le candidat (te) retenu (e) était titulaire d'un grade de gardien de police municipale et non pas de brigadier.

La mise à jour du cadre d'emplois des agents de police municipale, c'est-à-dire la fermeture des postes inscrits aux effectifs mais non destinés à être pourvus fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après avoir recueilli l'avis du comité technique.

Création	Observations
Un emploi de gardien de police municipale	Faciliter le recrutement en prévision des départs annoncés pour mutation.

Grade : Brigadier Chef Principal

- ancien effectif (2)
- nouvel effectif (2)

Grade : Brigadier

- ancien effectif (5) dont un non pourvu suite à une mutation.

- nouvel effectif (5) dont un non pourvu suite à une mutation

Grade : Gardien de police municipale

- ancien effectif (1)
- nouvel effectif (2)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, Monsieur Christophe DE FREITAS)
APPROUVE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

5. CADRE DE VIE, SECURITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Vu en Commission Cadre de Vie, Sécurité et Développement économique du 9 avril 2015)

DELIBERATION N° 2015-031

5.1 - Approbation du projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine Normandie.

Par courrier reçu en mairie le 15 janvier dernier, le Préfet de la région Ile de France soumet à la commune le projet de plan de gestion des risques d'inondation.

L'objectif de ce plan est de proposer un cadre pour la mise en œuvre des politiques de gestion des risques d'inondation et de leurs outils.

L'avis de la commune est sollicité en tant qu'acteur du bassin Seine Normandie.

Les stratégies issues de ce plan pour la région Ile de France figurent en annexe de la note explicative de synthèse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
EMET un avis favorable sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation.

5.2 - **DELIBERATION N° 2015-032**
Cession à voisin d'un terrain sis 2 rue Remonteru.

La ville dispose d'un terrain à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Remonteru, depuis une vingtaine d'années, comprenant une remise d'environ 58m² et un terrain d'environ 286 m².

Ce terrain avait été conservé en l'état, afin d'accueillir un éventuel ouvrage d'assainissement. Ce projet d'ouvrage a depuis été abandonné par le SYAGE.

Les services de la commune ont été sollicités depuis quelques mois par le voisin, Mr Bloch, riverain de cette parcelle, qui souhaite acquérir ladite remise et disposer d'un accès sur la rue Remonteru.

La ville n'ayant pas vocation à conserver cette remise, propose une cession à

voisin, après division, de ladite remise et des surfaces nécessaires à son accès.

Le surplus de cette division sera pour partie destiné à la création d'espaces verts (lot B), et le lot C sera destiné au domaine public de la voirie communale.

L'estimation des Domaines en date du 04 février dernier est de 50 000 €.

En date du 28 février dernier, Mr Bloch a sollicité une révision du prix compte tenu de cette annexe et du coût prévisible de réhabilitation.

Il est donc proposé d'accorder une remise de 10% et de céder ce bien au prix de 45 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
ACCORDE une remise de 10% et cède ce bien au prix de 45 000 €.

5.3 - **DELIBERATION N° 2015-033**
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une autorisation de travaux ERP (Etablissement recevant du public) et une demande d'enseigne pour les futurs locaux de la police municipale.

Monsieur Marcel CHAMPIOT rappelle qu'un projet d'installation du poste de police municipale est prévu dans les locaux actuellement en fin de construction place Boileau.

En tant que service recevant du public, ce type d'installation est soumis à une autorisation de travaux pour justifier l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la sécurité incendie.

Un dossier technique est à envoyer au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux services de l'Etat compétents, en vue de l'instruction.

Le projet d'enseigne doit également faire l'objet d'un dossier afin de recueillir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une autorisation de travaux et une autorisation d'enseigne pour le projet d'installation de la Police municipale dans ses nouveaux locaux.

Suspension de séance de 23 H 01 à 23 H 02.

5.4 - **DELIBERATION N° 2015-034**
Vente du 1 rue de la Glacière.

Par délibération du 19 juin 2014, la ville a décidé de mettre en vente le terrain bâti sis 1 rue de la Glacière au prix de 423 000 € (quatre cent vingt trois mille euros).

Cependant, malgré une dizaine de visites, il n'y a eu aucune offre.

Le prix de vente ne semble pas correspondre à celui du marché local pour des biens similaires.

Sur ce point, l'agence immobilière nous fait copie d'annonces pour des biens relativement similaires actuellement en vente sur Crosne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,
PROPOSE de relancer l'intérêt des acquéreurs potentiels par une baisse du prix de 10%, soit à 380 000 €, étant entendu que ce prix est lui-même négociable dans la limite des 10% tel que prévu à la précédente délibération.

A 23 H 11, Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

La séance reprend à 23 H 50.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 24 H 00.

La Secrétaire de séance,
Claire JAMROZ.



Vu par Nous, Michaël DAMIATI, Maire de Crosne, pour être affiché à la porte de la Mairie, le Mardi 21 avril 2015 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI.

